



## Assemblée générale

Distr. générale  
16 juillet 2002  
Français  
Original: anglais

### Cinquante-septième session

Point 100 de l'ordre du jour provisoire\*

**Développement social, y compris les questions  
relatives à la situation sociale dans le monde  
et aux jeunes, aux personnes âgées,  
aux handicapés et à la famille**

## **Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous; Plan d'action international; mise en application de la résolution 56/116 de l'Assemblée générale**

**Rapport du Secrétaire général\*\***

### *Résumé*

Le Secrétaire général transmet ci-joint le rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), conformément à la résolution 56/116 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 2001 intitulée « Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous ». Ce rapport comprend le Plan d'action de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous, ainsi que des recommandations relatives à la mise en oeuvre de ce plan.

Dans sa résolution 56/116, l'Assemblée générale a proclamé la période 2003-2012 « Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation », dans le cadre de la poursuite de l'objectif de l'éducation pour tous. Dans cette résolution, l'Assemblée a aussi pris acte du projet de proposition et de plan pour une décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (A/56/114 et Add.1-E/2001/93 et Add.1), dont il avait demandé l'élaboration dans sa résolution 54/122, et décidé que c'était à l'UNESCO qu'il revenait d'assurer, en jouant un rôle de moteur et de catalyseur, la coordination des activités qui seraient menées au niveau international dans le cadre de la Décennie.

\* A/57/150.

\*\* Le présent rapport a été soumis par l'UNESCO le 15 juillet 2002.



Le présent projet de plan d'action a été élaboré conformément aux dispositions du paragraphe 11 de la résolution 56/116 dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, agissant en coopération avec le Directeur général de l'UNESCO, de solliciter les observations et les propositions des gouvernements et des organisations internationales compétentes au sujet du projet de plan pour la Décennie et d'en tenir compte pour élaborer un plan d'action pratique et bien ciblé et en établir la version définitive en vue de la lui présenter à sa cinquante-septième session.

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	1–4	3
II. La vision de l'alphabetisation pour tous . . . . .	5–7	4
III. Groupes prioritaires . . . . .	8	4
IV. Résultats attendus . . . . .	9	5
V. Principales stratégies . . . . .	10	5
VI. Domaines prioritaires d'action . . . . .	11–18	5
A. Élaboration des politiques . . . . .	12	6
B. Modalités d'exécution des programmes . . . . .	13	6
C. Création de capacités . . . . .	14	7
D. Recherche . . . . .	15–16	7
E. Participation de la collectivité locale . . . . .	17	8
F. Suivi et évaluation . . . . .	18	8
VII. Application au niveau national . . . . .	19–21	9
VIII. Mobilisation des ressources . . . . .	22	9
IX. Appui et coordination au niveau international . . . . .	23–24	10
 Annexes		
I. Liste récapitulative indicative pour la mise en oeuvre au niveau national . . . . .		12
II. Calendrier proposé pour les activités et événements de la Décennie . . . . .		14

## I. Introduction

1. À sa cinquante-sixième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 56/116 intitulée « Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous », dans laquelle elle a proclamé la période 2003-2012 Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, dans le cadre de la poursuite de l'objectif de l'éducation pour tous. La proposition relative à une décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation avait été présentée à la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale (voir la résolution 54/122), entérinée par la table ronde organisée dans le cadre du Forum mondial sur l'éducation, tenu à Dakar en 2000, et réitérée à la session extraordinaire de l'Assemblée tenue à Genève en 2000. La proclamation de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation par l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session a été accueillie avec satisfaction par la Commission des droits de l'homme dans sa résolution 2002/23 du 22 avril 2002 sur le droit à l'éducation.

2. Dans le préambule de sa résolution 56/116, l'Assemblée générale se déclare convaincue que l'alphabétisation est d'une importance cruciale pour l'acquisition, par chaque enfant, jeune et adulte, des compétences de base leur permettant de faire face aux problèmes qu'ils peuvent rencontrer dans la vie et qu'elle représente une étape essentielle de l'éducation de base, qui est un moyen indispensable de participation effective à l'économie et à la vie de la société au XXI<sup>e</sup> siècle. Dans la même résolution, l'Assemblée fait sienne la notion de l'alphabétisation pour tous et réaffirme qu'elle est au cœur de l'éducation de base pour tous et qu'il est indispensable de créer des environnements et des sociétés alphabétisés pour parvenir à éliminer la pauvreté, réduire la mortalité postinfantile, freiner l'expansion démographique, instaurer l'égalité entre les sexes et assurer durablement le développement, la paix et la démocratie.

3. La Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, qui fait partie intégrante de l'éducation pour tous, offrira le cadre et l'impulsion

nécessaires à la réalisation des six objectifs du Cadre d'action de Dakar<sup>1</sup>.

### Les six objectifs du Cadre d'action de Dakar

- 1) Développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés;
- 2) Faire en sorte que d'ici 2015 tous les enfants, notamment les filles et les enfants en difficulté ou issus de minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme;
- 3) Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition des connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante;
- 4) Améliorer de 50 % les niveaux d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes, d'ici à 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente;
- 5) Éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine d'ici à 2015 en veillant notamment à assurer aux filles l'accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite;
- 6) Améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation et garantir son excellence de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables – notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture, le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante.

Le point commun entre les six objectifs susmentionnés est l'alphabétisation. En effet, une alphabétisation viable ouvre la voie, dans le courant de la vie, à de nombreuses possibilités d'apprentissage. L'alphabétisation pour tous est le fondement d'un

<sup>1</sup> Voir Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Rapport final du Forum mondial sur l'éducation, Dakar (Sénégal), 26-28 avril 2000* (Paris, 2000), annexe II.

apprentissage à vie pour tous et un outil de renforcement des capacités des individus et des communautés.

4. Le plan d'action s'appuie sur le projet de proposition et de plan d'action pour une Décennie des Nations pour l'alphabétisation (A/56/114 et Add.1-E/2001/93 et Add.1) et définit les principales exigences et les priorités d'action à prendre en compte pour réussir la mise en oeuvre de la Décennie pour l'alphabétisation appelée à être le fer de lance des efforts entrepris pour assurer l'éducation pour tous. Il vise à dynamiser les initiatives prises par les gouvernements, les communautés locales, les particuliers, les organisations non gouvernementales, les universités, les organismes publics et privés et la société civile, unis dans une large coalition informelle. Il vise aussi à encourager les organismes internationaux et les gouvernements à prendre des engagements à l'échelle mondiale.

## II. La vision de l'alphabétisation pour tous

5. L'évolution rapide de la société actuelle du savoir et le recours croissant aux nouveaux moyens techniques de communication entraînent une augmentation croissante des besoins de formation. Pour pouvoir survivre dans le contexte actuel de la mondialisation, il faut désormais acquérir de nouvelles compétences et renforcer les aptitudes à trouver, à évaluer et à utiliser efficacement et diversement l'information. Comme il est rappelé au paragraphe 8 du projet de proposition et de plan d'action pour une Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, « Aujourd'hui, les politiques et programmes d'alphabétisation doivent aller au-delà de la conception limitée de l'alphabétisation qui a prévalu dans le passé. L'alphabétisation pour tous requiert une vision renouvelée de l'alphabétisation ».

6. La vision de la Décennie pour l'alphabétisation place l'alphabétisation pour tous au coeur de l'éducation pour tous. L'alphabétisation est essentielle à tous les niveaux de l'éducation, notamment l'éducation de base, sous toutes ses modalités – scolaire, non scolaire et informelle. L'alphabétisation pour tous englobe les besoins éducationnels de tous les êtres humains dans toutes les situations et dans tous les contextes, au Nord et au Sud, dans les zones urbaine et

rurale, dans le cadre scolaire ou extrascolaire, et qu'il s'agisse d'adultes ou d'enfants, de garçons ou de filles, d'hommes ou de femmes.

7. L'alphabétisation pour tous doit répondre aux besoins de l'individu et de la famille, sur le lieu de travail et au sein de la communauté, de la société et de la nation, en accord avec les objectifs de développement économique, social et culturel de tous les peuples et de tous les pays. L'alphabétisation pour tous ne peut devenir effective que si elle est planifiée et mise en oeuvre dans un cadre linguistique et culturel local, les dispositions nécessaires étant prises pour assurer l'équité et l'égalité entre les sexes et répondre aux besoins d'apprentissage des communautés et des groupes locaux. Elle doit avoir un lien avec les différents volets de la vie personnelle et sociale et avec le développement. Les efforts d'alphabétisation doivent donc s'inscrire dans le cadre d'un ensemble de politiques économiques, sociales et culturelles multisectorielles. Les politiques d'alphabétisation doivent aussi tenir compte de l'importance de la langue maternelle dans le processus d'alphabétisation et assurer l'alphabétisation dans plusieurs langues lorsque cela est nécessaire.

## III. Groupes prioritaires

8. L'Alphabétisation pour tous vise en particulier certains groupes prioritaires. Dans les pays du Sud, par exemple, il conviendrait de se pencher d'urgence sur le problème de l'alphabétisation des femmes. Les groupes prioritaires visés sont les suivants :

- Les jeunes et les adultes analphabètes, particulièrement les femmes, qui n'ont pas pu acquérir, grâce à l'alphabétisation, les moyens d'assurer leur épanouissement et d'améliorer la qualité de leur vie
- Les enfants et les jeunes non scolarisés, particulièrement les filles, les adolescentes et les jeunes femmes
- Les enfants scolarisés, qui ne peuvent pas accéder à un enseignement de qualité, afin qu'ils ne viennent pas grossir les rangs des adultes analphabètes.

Au sein de la population prioritaire susmentionnée, certains groupes encore plus désavantagés doivent faire l'objet d'une attention particulière. Il s'agit notamment

des minorités ethniques et linguistiques, des populations autochtones, des migrants, des réfugiés, des handicapés, des personnes âgées et des enfants d'âge préscolaire – notamment ceux qui n'ont guère accès aux soins et à l'éducation préscolaires.

#### IV. Résultats attendus

9. Les gouvernements, les autorités locales, les organismes internationaux et toutes les autres parties prenantes devront veiller à ce qu'à la fin de la Décennie pour l'alphabétisation, l'Alphabétisation pour tous, qui est le fer de lance de l'éducation pour tous, produise les résultats suivants :

a) Des progrès substantiels dans la réalisation des objectifs 3), 4) et 5) de Dakar pour 2015 et, en particulier, une augmentation notable du nombre absolu de personnes alphabétisées au sein des catégories suivantes :

i) Les femmes – avec une réduction des disparités entre les sexes;

ii) Les groupes marginalisés dans des pays censés enregistrer des taux d'alphabétisation élevés;

iii) Les régions où les besoins sont les plus importants, à savoir l'Afrique subsaharienne, l'Asie du Sud et les pays du Groupe des 9;

b) La maîtrise, par tous les apprenants, y compris les enfants scolarisés, de la lecture, de l'écriture, du calcul, de la pensée critique, des notions de citoyenneté et d'autres compétences de la vie courante;

c) La mise en place de cadres d'alphabétisation dynamiques, particulièrement dans les écoles et les communautés des groupes prioritaires, de manière à maintenir et à étendre l'alphabétisation au-delà de la Décennie pour l'alphabétisation;

d) L'amélioration de la qualité de la vie (réduction de la pauvreté, accroissement des revenus, amélioration de la santé, participation accrue et sensibilisation à la notion de citoyenneté et à la question de l'égalité entre les sexes) pour les personnes qui ont participé aux divers programmes éducationnels dans le cadre de l'éducation pour tous.

#### V. Principales stratégies

10. Pour atteindre les résultats susmentionnés, la mise en oeuvre de la Décennie pour l'alphabétisation devra s'appuyer sur les grandes stratégies suivantes qui, bien qu'étant essentielles, sont souvent méconnues :

a) Placer l'alphabétisation au centre de tous les systèmes d'éducation et projets de développement adoptés à l'échelon national;

b) Adopter une double démarche qui fasse une part égale à l'éducation scolaire et à l'éducation non scolaire, en favorisant l'émergence d'une synergie entre les deux;

c) Promouvoir un environnement favorable à l'alphabétisation et une culture de la lecture au sein des écoles et des communautés;

d) Favoriser la participation des communautés aux programmes d'alphabétisation et la prise en main de ces programmes par les communautés;

e) Instaurer des partenariats à tous les niveaux, notamment à l'échelon national, entre l'État, la société civile, le secteur privé et les communautés locales, ainsi qu'aux échelons sous-régional, régional et international;

f) Élaborer des systèmes de suivi et d'évaluation à tous les niveaux, appuyés par des études et des bases de données.

#### VI. Domaines prioritaires d'action

11. La mise en oeuvre de la Décennie pour l'alphabétisation pour tous repose sur l'application des grandes stratégies susmentionnées à tous les niveaux, par le biais d'actions coordonnées et complémentaires. Les domaines prioritaires d'action sont l'élaboration des politiques, les modalités d'exécution des programmes, le renforcement des capacités, la recherche, la participation communautaire et le suivi et l'évaluation. Il convient de souligner que toutes les interventions doivent prendre en considération la question de la parité entre les sexes, dans toutes ses dimensions.

## A. Élaboration des politiques

12. Créer un environnement qui, au niveau de l'ensemble des communautés, des secteurs, des organismes et des ministères, assure la promotion de l'alphabétisation, et ce par le biais des actions suivantes :

a) Mettre en place un environnement et un programme d'incitation qui favorisent la collaboration entre divers ministères et instaurer un programme de financement destiné à renforcer les programmes d'alphabétisation dans le cadre de l'éducation scolaire, non scolaire et informelle, en précisant le rôle dévolu au secteur privé, à la société civile et aux individus;

b) Encourager les communautés (y compris les organisations communautaires, les familles et les individus), les organisations de la société civile, les universités et les instituts de recherche, les médias et le secteur privé à participer à l'élaboration des politiques d'alphabétisation;

c) Adapter le processus d'alphabétisation à l'environnement, et pour ce faire :

- Promouvoir une éducation multilingue et multiculturelle
- Encourager la production d'une littérature locale
- Encourager la participation de l'industrie du livre et créer et soutenir des bibliothèques communautaires dans le cadre de la réalisation de l'objectif de la Lecture pour tous
- Favoriser l'accès aux moyens d'expression et de communication tels que les journaux, la radio, la télévision et les technologies de l'information et de la communication, et promouvoir la liberté d'expression;

d) Veiller à ce que l'alphabétisation soit prise en compte dans le débat sur la réduction de la pauvreté – par exemple dans les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté –, dans la collaboration entre les organismes – notamment les bilans communs de pays et les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement – dans le domaine de l'éducation – par exemple, la planification de l'éducation pour tous, et dans le cadre de l'approche sectorielle;

e) Veiller à ce que la promotion de l'alphabétisation fasse partie intégrante de la planification et de la mise en oeuvre des volets de

l'éducation intéressant la santé, l'agriculture, le développement rural et urbain, la prévention des conflits et des crises, la reconstruction après les conflits, la prévention du VIH/sida, l'environnement et d'autres questions intersectorielles;

f) Inscrire l'alphabétisation au programme des forums nationaux, sous-régionaux et internationaux sur le développement et l'éducation, par exemple les sommets des Nations Unies, le G-8, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les conférences des ministres de l'éducation, les mécanismes régionaux de partenariat tels que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et les consultations nationales sur le développement.

## B. Modalités d'exécution des programmes

13. Pour atteindre les objectifs de l'Alphabétisation pour tous et de l'éducation pour tous, qui concernent tous les groupes d'âge, en milieu scolaire ou non scolaire, les programmes d'alphabétisation doivent couvrir tout le cycle de vie de manière à favoriser la formation continue, intégrer la question de la parité entre les sexes et s'insérer dans une démarche formelle et non formelle. Ils doivent aussi s'appuyer sur les programmes d'alphabétisation déjà en place et, dans le même temps, intégrer les perspectives nouvelles pour faire face aux besoins futurs. Il conviendrait donc d'envisager les actions suivantes :

a) Élaborer des programmes qui favorisent une utilisation efficace de l'instruction – hormis l'acquisition de connaissances élémentaires en lecture, en écriture et en calcul – et qui s'adressent à divers groupes d'âge, depuis l'âge préscolaire jusqu'à l'âge adulte. Ces programmes pourraient porter sur la préparation des enfants d'âge préscolaire à l'alphabétisation, l'alphabétisation des familles et l'alphabétisation des enfants des écoles primaires, des enfants ayant abandonné l'école, des enfants et des adolescents non scolarisés, ainsi que des jeunes et des adultes analphabètes, l'accent étant mis notamment sur les éléments suivants :

- L'alphabétisation en vue de l'emploi et du recyclage professionnel
- Les programmes de postalphabétisation et d'éducation permanente destinés à diverses catégories, y compris la formation aux

technologies de l'information et de la communication

- l'acquisition de connaissances de base en matière d'information et de médias ainsi que dans les domaines juridique et scientifique;

b) Élaborer des programmes qui privilégient la motivation des apprenants en répondant aux besoins de ces derniers et en favorisant l'instauration d'un environnement propice à l'instruction. On pourrait envisager, à cette fin, les actions suivantes :

- Élaborer diverses modalités d'enseignement, y compris le recours aux technologies de l'information et de la communication
- Élaborer des contenus, des matériaux et des méthodes intégrant la question de la parité entre les sexes, en s'appuyant sur les langues, les connaissances et la culture locales
- Intégrer l'alphabétisation à d'autres programmes tels que l'éducation sanitaire, la vulgarisation agricole et les systèmes de création de revenu
- Mettre à la disposition des enfants et des adultes, dans les écoles et les communautés, des matériaux de lecture dans leur langue maternelle et dans une deuxième langue

c) Instaurer des liens et une synergie entre l'éducation scolaire et l'éducation non scolaire, par le biais des actions suivantes :

- Élaborer des programmes d'équivalence qui permettent d'établir un lien entre l'éducation scolaire et l'éducation non scolaire en adoptant, à cette fin, des politiques, des directives et des mécanismes d'homologation.
- Revaloriser les références des alphabétiseurs par le biais de la formation professionnelle et en conférant une reconnaissance officielle aux éducateurs des milieux non scolaires, au même titre que leurs collègues des milieux scolaires
- Mettre en place des programmes d'enseignement à distance, de manière à permettre à ceux qui ont quitté le système d'éducation scolaire de progresser à leur propre rythme jusqu'à ce qu'ils soient en mesure de réintégrer le système
- Encourager l'instauration de liens entre les associations d'enseignants et les alphabétiseurs.

## C. Création de capacités

14. Pour mettre en oeuvre les programmes éducatifs prévus dans le cadre de la Décennie, il faut veiller à ce que les divers partenaires et parties prenantes aient les capacités nécessaires pour les mener à bien durablement, dans les domaines suivants :

a) Organisation et gestion : organiser des activités de création de capacités pour les administrateurs scolaires, aux niveaux régional, sous-régional, national et local, dans les programmes éducatifs en cours, pour la collecte de fonds, la conception et l'application des programmes, la coopération multisectorielle, la documentation et l'établissement des rapports des projets;

b) Recherche : concevoir des programmes visant à aider des ONG, des associations locales et des organisations de la société civile à mener des recherches à vocation pratique;

c) Formation des formateurs : identifier et soutenir un noyau de formateurs aux niveaux régional, sous-régional, national et sous-national susceptibles de former du personnel de programme, notamment des enseignants et des animateurs au niveau local;

d) Systèmes de formation : mettre au point des systèmes de formation sensibles à la question de la parité entre les sexes et susceptibles d'être adaptés à différents contextes et finalités, pour être utilisés aux niveaux sous-national et local;

e) Programmes d'enseignement : développer, aux niveaux régional, sous-régional et national, des plans-cadres pour l'alphabétisation, susceptibles d'être adaptés aux programmes d'enseignement locaux et aux plans de leçon en fonction des besoins de groupes particuliers d'apprenants.

## D. Recherche

15. Pour utiliser au mieux les résultats des recherches afin de formuler une politique de l'alphabétisation, d'améliorer les programmes d'alphabétisation et d'évaluer périodiquement les progrès accomplis vers l'alphabétisation pour tous, des activités précises et bien conçues de recherche devront être entreprises durant la Décennie, et elles pourraient inclure les suivantes :

a) Pour la formulation des politiques : établir des données de base pour mieux connaître les groupes prioritaires, les niveaux d'alphabétisation déjà réalisés, les besoins locaux, les ressources disponibles, les partenariats possibles, et les disparités entre les sexes, etc.;

b) Pour améliorer l'école primaire et l'enseignement non scolaire : réaliser des recherches sur les processus pour permettre aux administrateurs scolaires d'apporter à mi-parcours des corrections en fonction des conclusions des recherches;

c) Pour mieux comprendre la notion d'« Alphabétisation pour tous » : réaliser des études diachroniques sur l'alphabétisation à l'école et dans la collectivité locale, ainsi que sur les pratiques nouvelles d'alphabétisation rendues possibles par la télématique;

d) Pour émanciper les collectivités locales : mener des recherches sur la façon dont les collectivités locales peuvent participer à l'alphabétisation et en tirer avantage;

e) Pour mieux utiliser les résultats de la recherche : examiner d'un oeil critique les recherches menées au Nord et au Sud, pour les adopter ou les adapter dans les politiques ou dans la pratique dans des contextes nouveaux.

16. Les mesures suivantes sont proposées pour faciliter ces recherches :

a) Créer une base de données sur les études portant sur l'alphabétisation, y compris les études d'évaluation;

b) Encourager les universités, les établissements d'enseignement supérieur et les instituts de recherche à inscrire la question de l'alphabétisation dans leurs plans de recherche;

c) Créer des réseaux d'organismes de recherche pour la coopération entre pays et régions, de façon à assurer la participation des pays du Nord comme du Sud, et encourager la coopération entre les pays du Sud.

### **E. Participation de la collectivité locale**

17. Le succès du programme « Alphabétisation pour tous » dépend de l'implication de la collectivité locale, et de la volonté de celle-ci de maîtriser l'action entreprise. Il importe que les pouvoirs publics ne

cherchent pas la participation de la collectivité locale avant tout pour réduire les coûts : il faut bien se persuader que des campagnes ou des fêtes occasionnelles ne contribuent en rien à assurer la participation de la collectivité locale aux programmes éducatifs. Les mesures suivantes pourraient par contre contribuer à augmenter cette participation de la collectivité locale :

a) Analyser l'expérience acquise par les administrations publiques, les ONG et le secteur privé en fait de participation de la collectivité locale aux programmes d'alphabétisation;

b) Fournir un soutien technique et financier à des programmes communautaires d'alphabétisation;

c) Créer des réseaux sous-nationaux ou nationaux d'ONG travaillant avec les collectivités locales à une action d'alphabétisation;

d) Encourager les collectivités locales à organiser des centres communautaires d'apprentissage;

e) Partager entre les pays les données d'expérience relatives aux programmes réussis de création de centres communautaires d'apprentissage;

f) Mettre au point les instruments appropriés pour la communication entre les pouvoirs publics et la collectivité locale ainsi qu'entre les collectivités locales, notamment à l'aide de la télématique.

### **F. Suivi et évaluation**

18. Pour que le programme « Alphabétisation pour tous » soit couronné de succès, il est indispensable de mettre en place des systèmes fonctionnels d'information permettant de suivre les divers programmes aux différents niveaux (institutionnel, sous-national, national, international). Ces systèmes doivent être conçus pour fournir une information de qualité sur l'alphabétisation de la population, sur l'utilisation et l'impact de l'écrit, sur les résultats et l'efficacité des programmes d'alphabétisation. Pour constituer progressivement un tel système de suivi et d'évaluation, les mesures suivantes sont proposées :

a) Affiner les indicateurs d'alphabétisation et les méthodes appliquées, pour permettre aux pays de collecter et de diffuser systématiquement une information plus abondante et meilleure, en prêtant spécialement attention aux disparités entre les sexes;



b) Promouvoir une utilisation plus large et meilleure des données démographiques, par exemple par des recensements et des enquêtes démographiques, pour mieux suivre le degré, l'utilisation et l'impact de l'alphabétisation dans la population;

c) Élaborer des méthodes économiques de détermination du niveau d'alphabétisation des personnes, pour les utiliser dans des enquêtes sur l'alphabétisation, et pour évaluer régulièrement les résultats obtenus;

d) Mettre en place des systèmes d'information pour soutenir les politiques et faciliter la gestion de l'enseignement non scolaire, auprès des administrations, des programmes, des enseignants et des élèves;

e) Établir des systèmes permettant de suivre dans la longue durée ceux qui ont appris à lire et à écrire pour mesurer l'effet de leur alphabétisation sur leur qualité de vie.

## VII. Application au niveau national

19. L'État a un rôle central et décisif à jouer dans l'organisation, la coordination, la mise en oeuvre et le financement des programmes d'alphabétisation pour tous. Il doit, pour cela, exister une symbiose entre l'État et les différents acteurs. Il est donc nécessaire de mobiliser les collectivités locales, les ONG, les associations d'enseignants, les syndicats, les universités et les instituts de recherche, le secteur privé et tous les autres acteurs pour concourir à l'alphabétisation et participer à toutes les phases des programmes d'alphabétisation.

20. Le succès de la Décennie de l'alphabétisation pour tous suppose que l'on mette cette notion au centre de tous les plans et programmes d'éducation pour tous. Ainsi, on se souviendra qu'un plan pour la Décennie de l'alphabétisation pour tous et son application au niveau national doivent figurer dans le plan national visant l'éducation pour tous. Dans les pays qui se sont déjà dotés d'un plan d'éducation pour tous, une composante « Alphabétisation pour tous » peut être ajoutée. Quand on met la dernière main, dans un pays, au plan « éducation pour tous », il est indiqué d'y intégrer une composante « Alphabétisation pour tous ». À cette fin, on trouvera à l'annexe I une liste récapitulative des questions à ne pas oublier et des principaux éléments à examiner.

21. La Décennie de l'alphabétisation pour tous doit être conçue globalement et non pas comme la somme de 10 années successives d'efforts. Chaque pays, par conséquent, doit prévoir une action s'inscrivant dans une perspective décennale. Ce faisant, il faudra prêter attention à la période initiale de la Décennie, de façon que l'on crée d'emblée des bases de données détaillées et fiables sur le degré d'alphabétisation déjà atteint. L'annexe II donne un exemple d'un tel calendrier décennal.

## VIII. Mobilisation des ressources

22. L'alphabétisation pour tous est une intervention qu'un financement insuffisant ne devrait pas compromettre. Les gouvernements doivent donc mobiliser les ressources suffisantes à cette fin. Ils pourraient adopter les stratégies suivantes :

a) Intégrer une action d'« Alphabétisation pour tous » dans le budget de l'éducation nationale, depuis l'enseignement primaire jusqu'à l'enseignement supérieur;

b) Attirer un financement supplémentaire par une coordination et un partage des ressources avec d'autres ministères, quand l'alphabétisation est un élément indispensable de l'action de plaidoyer, de la vulgarisation agricole, ou de la lutte contre la pauvreté;

c) Mobiliser le concours du secteur privé et de la société civile.

Au niveau international, une bonne mobilisation des ressources pour l'alphabétisation pour tous suppose :

a) La poursuite de consultations entre les organismes des Nations Unies, de façon que l'alphabétisation pour tous figure bien dans l'action « éducation pour tous »;

b) La participation des organismes bilatéraux, qui doivent souscrire des engagements financiers et apporter une aide;

c) La mobilisation de la société civile internationale.

Un rôle particulier doit être confié à la Banque mondiale, qui devrait intégrer les objectifs de la Décennie de l'alphabétisation pour tous dans ses documents de stratégie de réduction de la pauvreté, et préparer un financement spécialement destiné à

l'éducation pour tous. Au niveau régional, il est également possible de trouver des ressources financières auprès d'organisations régionales et des banques régionales. Pour attirer un financement international, il est indispensable de formuler des projets crédibles, reposant sur des recherches de qualité susceptibles de justifier un investissement consacré à l'alphabétisation. Ces projets doivent également déterminer avec soin les coûts et les effets sur la base d'études effectives.

## IX. Appui et coordination au niveau international

23. Le système des Nations Unies, dans son ensemble, situe l'alphabétisation dans le contexte des droits de l'homme, conçu comme un ensemble indivisible d'éléments interdépendants. Proclamé par la Déclaration universelle des droits de l'homme, le droit à l'éducation, dont l'alphabétisation est à la fois un élément décisif et un instrument, relie le droit à l'égalité (en particulier l'égalité entre les sexes) au développement, à la santé et à la liberté d'expression. Les organismes des Nations Unies ainsi que la Banque mondiale, engagés dans ces divers secteurs, reconnaissent ces liens étroits et font figurer fréquemment l'alphabétisation parmi les problèmes à aborder et à résoudre parallèlement à l'accomplissement des autres droits. En sa qualité d'organisme de coordination, au niveau international, de la réalisation des buts du Cadre d'action de Dakar pour l'éducation pour tous ainsi que pour la Décennie de l'alphabétisation, l'UNESCO travaillera dans le cadre du mécanisme de coordination de l'éducation pour tous déjà établi, recensera ainsi les aspects indispensables de l'alphabétisation à faire figurer dans les programmes de développement des divers organes internationaux et bilatéraux, et cherchera à assurer une mobilisation commune et l'utilisation maximale des ressources des divers organismes à l'appui de la Décennie.

24. Après avoir consulté les divers organismes des Nations Unies concernés, l'UNESCO cherchera à créer des partenariats visant des objectifs concrets afin d'encourager une organisation et une mise en oeuvre cohérentes de la Décennie de l'alphabétisation pour tous. Ces partenariats assureront la bonne exécution des différents éléments attribués aux divers organismes des Nations Unies. L'un des partenaires principaux sera

l'UNICEF, qui est chef de file pour l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles. La Banque mondiale travaillera avec l'UNESCO à la réalisation d'études du niveau d'alphabétisation et d'analyses du coût et du financement de l'alphabétisation, analyses pour lesquelles l'OCDE et l'UNICEF pourraient également être des partenaires essentiels. L'UNESCO facilitera la coopération entre les différents organismes des Nations Unies dont le mandat et les programmes sont en rapport étroit avec l'alphabétisation pour tous. Leur liste est donnée ici :

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Développement rural, programme de vulgarisation agricole
Organisation internationale du Travail	Apprentissage et formation professionnelle, élimination du travail des enfants
Haut Commissariat aux droits de l'homme	Droit à l'éducation, égalité entre les sexes, droit au développement, droit à la liberté d'expression, droits des populations autochtones (langue, culture, connaissances)
ONUSIDA	Éducation au sujet du sida
Programme des Nations Unies pour le développement	Développement rural, citoyenneté participative, gouvernance démocratique, réduction de la pauvreté, moyens d'existence durables
Fonds des Nations Unies pour la population	Formation des enseignants et élaboration des programmes d'enseignement concernant la santé en matière de procréation et les problèmes démographiques
Haut Commissariat pour les réfugiés	L'éducation, problème central de l'aide apportée aux enfants réfugiés
Programme alimentaire mondial	L'alimentation pour l'éducation

Organisation mondiale de la santé    Santé pour tous,  
enseignement des soins de  
santé primaire, accès à  
l'information sur la santé,  
maternité sans risque,  
prévention du sida

## Annexe I

### Liste récapitulative indicative pour la mise en oeuvre au niveau national

#### Principales questions à examiner

- Quel est l'état actuel de l'alphabétisation dans le pays?
- Quel est l'état actuel des programmes d'alphabétisation dans les écoles?
- Quels programmes d'alphabétisation sont-ils mis en oeuvre?
- Quelles sont les relations entre ces programmes et les autres programmes de développement social et économique?
- Quelles sont les difficultés qui retardent le déroulement de ces programmes?
- Comment l'action « Alphabétisation pour tous » sera-t-elle intégrée au plan « éducation pour tous »?
- Quels groupes prioritaires doivent-ils figurer dans les programmes d'alphabétisation durant la décennie?
- Quels sont les types d'alphabétisation à inclure dans les programmes d'alphabétisation pour tous?
- Quels types de données faut-il établir pour organiser les contributions à ces programmes?
- Quelle proportion du budget national de l'éducation doit-elle aller à l'alphabétisation?
- Comment obtenir un financement supplémentaire et auprès de qui (secteur privé, aide bilatérale, organes régionaux et internationaux)?
- Qui doit jouer quel rôle dans la planification, l'application, le suivi et l'évaluation des programmes d'alphabétisation pour tous?

#### Éléments essentiels

- Politique et planification : préparer la décennie internationale en intégrant une composante « Alphabétisation pour tous » dans les plans d'éducation pour tous, en se donnant un calendrier raisonnable d'exécution pour toute la décennie;
- Plaidoyer : élaborer des plans pour un plaidoyer à tous les niveaux, en coopération avec tous les acteurs et notamment les fonctionnaires nationaux, les ONG, la société civile, les institutions, les organismes de financement, les collectivités locales, les administrations locales, et les apprenants potentiels;
- Création de capacités : développer des programmes de formation pour toutes les catégories d'acteurs intervenant dans la planification, la recherche, la formation, la rédaction des programmes d'enseignement, la production du matériel pédagogique, le suivi et l'évaluation;
- Partenariats : créer des partenariats efficaces avec d'autres ministères, les ONG, la société civile, les institutions, les universités, le secteur privé, les

organismes de financement, les organismes internationaux, les organismes des Nations Unies et les médias;

- Recherche : réaliser une étude de référence pour bien dégager les priorités; concourir à la recherche pratique, pour élaborer différents modèles, et à des recherches de processus pour examiner le déroulement des programmes;
- Suivi et évaluation : établir et activer des mécanismes de suivi et d'évaluation; développer des bases de données et suivre le niveau actuel d'alphabétisation;
- Célébration : prévoir une célébration régulière de la Journée internationale de l'alphabétisation durant la décennie de l'alphabétisation, afin d'entretenir l'élan acquis, et prévoir avec les médias des manifestations entrant dans le cadre de cette célébration;
- Ressources : obtenir des ressources humaines et financières adéquates.

## Annexe II

## Calendrier proposé pour les activités et événements de la Décennie

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> année	5 <sup>e</sup> année	6 <sup>e</sup> année	7 <sup>e</sup> année	8 <sup>e</sup> année	9 <sup>e</sup> année	10 <sup>e</sup> année
I. Forums sur l'élaboration de la politique	Forums nationaux	Forums nationaux	Forums nationaux	Forums nationaux	Forums nationaux	Forums nationaux	Forums nationaux	Forums nationaux		
		Forums régionaux		Forums régionaux		Forums régionaux		Forums régionaux		
II. Recherche	Ateliers de recherche									
	Création de bases de données									
	Programme quinquennal de recherche et d'expérimentation pour l'application de la télématique à l'alphabétisation									
III. Suivi et évaluation	Élaboration d'indicateurs et de méthodes d'appréciation								Forums nationaux d'évaluation	Forums régionaux d'évaluation
IV. Création de capacités : ateliers régionaux de conception du programme de formation		Ateliers		Ateliers			Ateliers			
V et VI. Participation communautaire et démarche à deux niveaux	Consultations nationales et sous-nationales	Consultations nationales et sous-nationales	Consultations nationales et sous-nationales		Consultations nationales et sous-nationales		Consultations nationales et sous-nationales		Consultations nationales et sous-nationales	
Information et échanges	Échanges stratégiques permanents et forums virtuels permanents									
Activités relatives à la Journée internationale de l'alphabétisation (thèmes possibles)	8 sept. 2003 : égalité entre les sexes	8 sept. 2004 : diversité	8 sept. 2005 : alphabétisation créative	8 sept. 2006 : enseignants et animateurs	8 sept. 2007 : célébration à mi-parcours	8 sept. 2008 : qualité	8 sept. 2009 : participation	8 sept. 2010 : l'alphabétisation au service de la santé	8 sept. 2011 : matériels et documentation	8 sept. 2012 : célébration